



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 6 JUIN 2023 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 6 juin 2023, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2303-DM-486

- Immeuble concerné : 1631, rue Delage
Lot 2 107 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-1 264
- Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 6,85 mètres la marge avant minimale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 2,19 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 6,85 mètres la marge avant minimale entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 11 mai 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.33